

APPEL A PROJETS pour la création de JEUX VIDEO

Conditions générales de participation

Préambule

Le numérique a pris aujourd'hui une importance décisive dans tous les domaines de notre société y compris dans les secteurs artistiques et culturels. Que ce soit pour le cinéma, la musique, l'édition, les arts de la scène ou les jeux vidéo, les technologies numériques sont mises à contribution autant pour la création d'une œuvre que pour sa diffusion. Les développements technologiques, aussi rapides et dynamiques que ceux de la mondialisation des réseaux et de la communication, sont mobilisés par les conceptrices et concepteurs de jeux vidéo afin d'exprimer de la créativité dans un domaine pesant au niveau mondial davantage économiquement que le 7^{ème} art et la musique réunis.

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, par l'entremise de son Service des affaires culturelles, octroie depuis 2019 et de manière pionnière des subventions à ce secteur innovant.

Appel à projets

Doté d'un montant total de 50'000 francs, il est destiné à soutenir des projets de création de jeux vidéo qui se démarqueront quant à :

- **leur originalité et leur innovation technique**
- **leur créativité artistique** (game design, conception graphique/sonore, narration)
- **leur architecture technique et leur stabilité**
- **leur stratégie de mise en marché et de développement économique**

Un ou plusieurs projets peuvent se voir soutenus avec des moyens différenciés selon leur phase d'avancement : **pré-production, production ou post-production.**

Conditions de participation

- disposer d'une personnalité juridique (association ou fondation) ou sous forme de personne morale (studio, collectif, société simple, société anonyme, etc.) ayant son siège dans le canton de Vaud
- attester d'une conduite de projet selon des critères professionnels et permettant d'en assurer la réalisation
- garantir que le projet n'a pas de visée publicitaire, thérapeutique, promotionnelle, pornographique, à connotation raciale ou religieuse, glorifiant la violence, dégradante ou attentant à la dignité humaine
- disposer des droits d'auteurs et d'utilisateurs

Procédure d'inscription

L'appel à projets est diffusé sur le site de l'Etat de Vaud (www.vd.ch), par communiqué de presse et annonces média.

Les personnes intéressées doivent déposer leur dossier de candidature dans le délai imparti sur le portail des prestations en ligne de l'Etat de Vaud à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/se-connecter>

Attention, un moyen d'identification électronique et un accès sécurisé professionnel sont nécessaires pour accéder au portail sécurisé. Pour de plus amples informations, voir les marches à suivre sur la page internet vd.ch/culture-appels-projets

Le dossier comprendra obligatoirement :

- une lettre de motivation (max. 1 page A4)
- les statuts de la structure porteuse du projet
- la phase d'avancement du projet pour laquelle un soutien est demandé : pré-production, production ou post-production

Pour les projets en phase de pré-production :

- un prototype ou un storyboard
- une captation vidéo présentant le projet (maximum 2 minutes)
- une description détaillée du projet (de type « *Game Design* document »)
- le *curriculum vitae* des principaux intervenants
- un plan de développement, de production et de commercialisation du projet
- un budget et un plan de financement du projet complets

Pour les projets en phase de production :

- un prototype jouable et techniquement stable
- une captation vidéo montrant des images du jeu (maximum 2 minutes) et/ou une bande-annonce
- une description détaillée du projet (de type « *Game Design/Narrative Design* document » ou « *Game Art* document » et/ou *devblog*)
- le *curriculum vitae* des principaux intervenants
- un business plan complet comportant un budget et un plan de financement, un plan de production et de commercialisation du projet, le positionnement par rapport aux marchés, la stratégie de distribution et de communication
- un plan de financement indiquant la part d'autofinancement et le financement de tiers

Pour les projets en phase de post-production :

- une version actuelle du projet
- une captation vidéo montrant des images du jeu (max 2 minutes) et/ou une bande-annonce
- une présentation de la stratégie de diffusion et de commercialisation
- un budget et un plan de financement du projet complet

Les dossiers incomplets ne seront pas soumis au jury.

Informations : vd.ch/culture-appels-projets, 021 316 07 43 ou vaudculture@vd.ch

Délai de dépôt du dossier

Le délai est fixé au vendredi 23 juin 2023

Procédure de sélection

Les octrois sont décidés par la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines sur préavis d'un jury constitué d'expertes et d'experts du Service des affaires culturelles, du Service de la promotion économique, de Pro Helvetia et de spécialistes du monde des médias interactifs, des arts numériques et des jeux vidéo

La sélection est effectuée **dans le courant du mois de juillet 2023** et la décision communiquée ensuite par écrit aux candidates et candidats sans indication de motifs.

La remise des prix se tiendra durant la semaine du 21 août 2023 et l'octroi fera l'objet d'une communication spécifique

Dispositions finales.

Les bénéficiaires sont invités à déposer au 31 décembre 2024 un compte rendu du développement de leurs activités accompagné d'un décompte financier sur l'utilisation des aides reçues. Une rencontre avec le Service des affaires culturelles peut être organisée durant la période de développement du projet.